



Ligue Poitou-Charentes

Compte rendu du Comité Directeur Du lundi 26 mai 2014 À Ménigoute

Membres présents : J. Aymé, G. Braud, Y. Charrier, L. Darfeuille, F. Dussauze, E. Ferchaud, S. Girardeau, V. Glangetas, T. Godeau, S. Gourdon, P. Henri, F. Laurantin, P. Méjean, Y. Méchin, A. Pignoux, Y. Rigour, M. Sabathé, A. Salmon, C. Salmon, C. Scopélitis, F. Watrin

Excusés : C. Guitard, C. Lainé, G. Valantin, G. Pestel, D. Gallois
Assistent : M. Martin, V. Franchineau

Patrick Henri rappelle que les absences doivent obligatoirement être signalées à l'avance et uniquement au secrétariat de la ligue.

Suite à la remarque sur les absences répétées faite lors du dernier comité directeur, le président de la ligue fait référence à l'article 7 paragraphe 5 de nos statuts qui est appliqué.

Ouverture par le président Jack Aymé :

- FFBB

La FFBB prévoit moins de réformes pour la saison prochaine et plus d'accompagnements pour les clubs, comités départementaux et ligues.

- Réunions fédérales

Le 30/08/14, une réunion des trésoriers de ligue est programmée par Commission des Dirigeants de la FFBB. François Dussauze y assistera.

Le même jour, se déroulera également une réunion des secrétaires généraux de ligue à laquelle Patrick Henri se rendra.

A la demande de la fédération, une déclinaison de ces réunions sera faite avec les trésoriers et les secrétaires généraux des comités.

- Charte des officiels

La nouvelle charte des officiels a été validée par la fédération tout comme sa version transitoire. Une synthèse sera présentée par le délégué fédéral lors de l'assemblée générale de la ligue.

- Fautes techniques

Une ouverture de dossier disciplinaire sera faite automatiquement à 4, 6 et 8 fautes techniques et disqualifiantes sans rapport.

- Zone Ouest

Jack Aymé informe les élus du retour à quatre Tournoi Inter Ligues par saison. Chaque Ligue aura la gestion de son TIL et il n'y aura pas de refacturation entre les Ligues.

Le prochain TIL en Poitou-Charentes se déroulera les 19-20-21 juin 2015 et concernera les U13.

Le TIC de Zone 2014-2015 se déroulera en Poitou-Charentes.

Le séminaire des CTS se déroulera également dans notre Région.

- CROS

Une réunion des présidents de Ligue de la Région est organisée le 28 juin 2014 par le CROS.

- Siège

Le chantier du siège de la Ligue avance conformément au planning.

Le comité directeur valide l'achat d'une alarme ainsi que l'achat du mobilier nécessaire aux nouveaux locaux. Le financement sera pris sur nos fonds propre.

CRO : François Watrin

- Etude sur l'arbitrage régional

François Watrin présente une étude, menée par la CRO, sur le bilan des désignations 2013-2014. On peut y voir les indemnités moyennes, les kilomètres parcourus, le nombre de retours des arbitres etc...

L'étude est très intéressante et sera en partie présentée à l'assemblée générale de la Ligue.

- Charte de l'arbitrage

La CRO demande au comité directeur de se prononcer sur le dossier de Tasdon qui conteste les conclusions de la charte de l'arbitrage à leur sujet.

Après exposition des faits et le rappel du règlement, article 2§3 de la charte de l'arbitrage de la FFBB, le comité directeur vote le maintien de l'amende à l'unanimité moins trois abstentions.

- Conseiller Technique Arbitre (CTA)

La Ligue va créer une commission de travail pour l'étude d'un poste de CTA à laquelle seront conviés les présidents de CD et leurs présidents de CDO.

SPORTIVE : Stéphane Girardeau

Le statut de l'entraîneur pouvant avoir une incidence sur les classements, les conclusions de la commission technique sont présentées au comité directeur en amont des classements finaux.

Au niveau des seniors (R1), quatre clubs ne sont pas en règle. Il s'agit de Saint Yrieix et Saint Varent en RF1 et de Puilboreau et Leroy Somer en RM1.

Au niveau des jeunes, trois clubs ne sont pas en règle. Il s'agit du CEP Poitiers en U15 M2, de La Couronne en U13 M2 et du P2B79 en U15 F1.

Le comité directeur valide les sanctions sportives à l'unanimité (Laurent Darfeuille et François Watrin n'ont pas pris part au vote).

L'application des sanctions sur les classements est immédiate, conformément aux règlements de la Ligue.

- Classements

Stéphane Girardeau présente les classements actualisés pour validation (voir en annexe).
Le comité directeur valide les classements.

- Feuilles de match

Les feuilles de match de la seconde phase des championnats doivent parvenir à la Ligue le 30 mai 2014 dernier délai.

- Réforme des championnats RF

Voir en pièce jointe.

SALLES ET TERRAINS: Christine Guitard

Un dossier en cours : Neuville du Poitou

TECHNIQUE : Gérald Braud

- Pré engagement jeunes région

La phase de pré engagement pour les équipes jeunes en championnat régional semble être une réussite. En effet les CTF des départements ont beaucoup plus de temps pour étudier les candidatures et anticiper les éventuels problèmes.

- Championnat Régional U15

Les équipes qui souhaitent s'engager en championnat régional U15 1^{ère} division doivent prendre l'engagement de ne pas refuser la montée en championnat inter régional.

Le non-respect de cet engagement pourra entraîner une impossibilité d'être sacré champion régional à l'issue de la deuxième phase. Cette disposition ne sera appliquée qu'à partir de la saison 2015-2016.

- Calendrier technique 2014-2015

Gérald Braud présente un projet de calendrier technique pour la saison prochaine. Celui-ci comprend les dates de formations, de tournois, de camps etc...

Ce projet sera débattu et modifié lors de la réunion des calendriers pour finalement être validé au comité directeur du 30 juin 2014.

- Proposition harmonisation des règlements jeunes

Les techniciens de la Ligue et des départements souhaitent que les élus se prononcent sur leur proposition de comptabiliser trois points pour le tir à mi-distance réussi dans les catégories U9, primer les shoots à 3 points en dehors de la zone.

Les élus n'estiment pas que cette mesure soit nécessaire et refusent la proposition.

- Formation EJ et ER

François Watrin explique qu'il estime que David Gallois est trop seul pour gérer des groupes de 20 à 30 personnes en formation, notamment s'il y a des mineurs.

Jack Aymé souhaite qu'il ait au moins deux encadrants sur chaque formation et en a fait déjà part à David et au président de la CT

David Gallois devra signaler ses besoins au président de la CT afin de trouver dès le début de saison les personnes nécessaires.

CSRDQ : Yves Charrier

Une présentation des principales modifications réglementaires est faite.
Ces dernières sont validées par le comité directeur.

DISCIPLINE : Thierry Godeau

Deux dossiers sont en cours et seront traités lors de la prochaine réunion de la commission.

COMED : Thierry Godeau

Pas de modification significative pour la saison 2014-2015

COMMUNICATION : Patrick Henri

RAS

EVENEMENTIEL : Michel Sabathé

La commission travaille activement sur le prochain Open féminin qui se déroulera le 14 septembre 2014 à Royan. Une réunion est prévue avant le 30 juin 2014.

DEVELOPPEMENT DURABLE : Yves Rigour

RAS

FINANCES : François Dussauze

Le bilan est en cours pour clôturer la saison au 15 mai 2014

Rendez-vous avec Soregor le 3 juin.

Examen de la demande d'aide du club P2B79 sur 2013/2014. Cette demande est validée à hauteur de 250€. Laurent Darfeuille n'a pas participé au vote.

Rappel : la date limite d'envoi des demandes à la Ligue doit se faire avant le comité directeur d'avril pour que celles-ci soient prises en compte sur la saison en cours.

SECRETAIRE GENERAL : Patrick Henri

L'Assemblée Générale se déroulera le **Vendredi 13 Juin à 19H00 à Saintes**

Une candidature est enregistrée pour faire partie du comité directeur. Il s'agit de Frédérique Brunet du club de Saintes.

De plus en plus de réunions se feront par conférence téléphonique dès la saison prochaine.

TOUR DE TABLE

CD 16 : AG le mercredi 4 juin 2014 à Grande Champagne

Le TIC 2002 s'est très bien déroulé et le stand sur le recyclage s'est avéré très intéressant.

CD 17 : AG le vendredi 6 juin 2014 à Saint Rogatien

Un dossier de Fusion a été déposé par les clubs de Puilboreau et l'ASPTT La Rochelle pour devenir l'Atlantique Basket Pays Rochelais. Le Président est Anthony Lopez, les vice-présidents sont Michel Cherdo et Alain Vérine.

CD 79 : AG le vendredi 6 juin 2014 à Moncutant

CD 86 : AG le vendredi 6 juin 2014 à Iteuil

Le CD 86 compte 4 candidats pour quatre postes disponibles

Le Secrétaire Général de la FFBB sera présent.

Alain Pignoux : Sera le délégué de la Ligue lors du TIL qui se déroulera en Bretagne fin juin.

RECAPITULATIF DES TACHES A EFFECTUER

- Finaliser le calendrier technique le 23 juin lors de la réunion des calendriers (G. Braud)
- Déterminer les besoins en encadrant sur les stages EJ et ER (D. Gallois)
- Organiser une réunion pour finaliser l'Open féminin 2014-2015 (M. Sabathé)
- Faire un rappel, en début de saison prochaine, concernant le fonctionnement des demandes d'aides pour manifestation auprès de la Ligue (F. Dussauze)

Le Président

J. Aymé

Le Secrétaire Général

P. Henri

**PROCHAIN COMITE DIRECTEUR
LUNDI 30 JUIN 2014
A 19H15 A MENIGOUTE**

ANNEXES

RÉUNION CRO-OTM du 3 mai 2014 à La Rochelle

Présentes : Christine Forestier, Annie Girardeau, Céline Méchin, Annabelle Sureau et Nicole Uzenat

Présent : Lionel Bougeois

Assiste : François Watrin

Début de la réunion : 13 h 45

Bilan de fin de saison

Comme la saison passée, une fiche bilan sera envoyée aux OTM afin de connaître leurs ressentis sur la saison mais également connaître leurs intentions pour la saison prochaine.

Pas de modifications de classement.

Désignations

Avec seulement 24 OTM et des week-ends parfois très chargés, les désignations n'ont pas toujours été faciles à effectuer. Comme la saison dernière, plusieurs week-ends se sont déroulés avec des matchs sans chronométreur.

Présentation des coûts par club et moyenne des désignations. Des différences pour des clubs jouant dans les mêmes championnats mais se justifiant, notamment avec des OTM de clubs ou de proximité.

Formations

La formation e-marque a été effectuée dans les 4 départementaux pour les clubs de R1 et R2.

En 17, présentation de l'e-marque lors du TIL de mars et en 16 sur le TIC de mai.

Examen OTM CDF

L'examen OTM CDF se déroulera sur la journée Open RF1 du dimanche 14 septembre. Partie théorique le matin avec le test théorique puis informations diverses sur les fonctions d'OTM.

Partie pratique l'après-midi sur les matchs de RF1 avec mise en place de l'e-marque.

12 personnes sont concernées.

Recyclage 2014/2015

Le recyclage OTM CDF se déroulera sur le samedi 13 septembre qui aura lieu à Royan. Une réunion est à prévoir pour l'organisation de cette journée.

Saison 2014/2015

Le recyclage OTM CDF se déroulera le samedi 13 septembre à Royan. Une réunion est à prévoir pour l'organisation de cette journée.

Il est envisagé de faire un stage de formation, sur le TIL si celui-ci se déroule du vendredi au dimanche.

Fin de la réunion : 16 h

Commission des Officiels - Le Contrôle des absences au 26/05/2014

CD	Date match	Nom Prénom de l'arbitre	N° rencontre et catégorie	Equipe A / Equipe B	Club de l'arbitre	AE ANE	Amende ou motif
16	05/04/2014	MARURAI Franck	RF1-109 RM3-772	Aiffres - Puilboreau Aiffres - Pouzioux	Ruelle	AE	Travail
16	06/04/2014	MARURAI Franck	NMU15B-883	PB86 - Union Gascogne	Ruelle	AE	Travail
17	05/04/2014	CASTAGNOS Pierre	U17F22P-1108	Saujon - P2B 79	St Rogatien	AE	Travail
17	06/04/2014	ROCHETEAU Jordan	U20M-1580	St Xandre - Aiffres	Aytré	AE	Arrêt
17	05/04/2014	DURVAUX Jean Marie	RF2-243 U20M-1584	Nouaille - Jarnac Nouaillé - St Rogatien	Puilboreau	AE	Travail
17	06/04/2014	DURVAUX Jean Marie	RM3-777	St Rogatien - Montamisé	Puilboreau	AE	Travail
17	05/04/2014	VANDEWGHE Vincent	RM1-513	Cognac - Stade Poitiers	Rupella	AE	22,50 €
17	05/04/2014	EL FILALI Mohamed	RF1-111 U17M22P-1710	Bressuire - St Yrieix Bressuire - CEP Poitiers	Marc en Baroeul	AE	Famille
17	05/04/2014	DOIZY Thomas	U17M12P-1711	Soyaux - Neuville	St Jean	AE	22,50 €
79	06/04/2014	BARICAULT Simon	RF2-244 U17M22P-1801	P2B 79 - CTE Montamisé Stade Poitiers P2B79 - Pouzioux	AS Niort	AE	reçu certificat médical
79	06/04/2014	DELHUMEAU Laurent	RF2-246	Cerizay - Rochefort	Chauray	AE	Désigné samedi
79	06/04/2014	CLISSON Mathieu	U17F22P-1110	Aiffres - Chatellerault	Terves	AE	Indispo communiquée après désignations : 22,50€
79	05/04/2014	VIEIRA Pinho Tiffany	U17F22P-1109	La Jarrie - La Couronne	P2B 79	AE	Repris samedi AM
79	06/04/2014	AUBIN Antoine	NMU15B-883	PB86 - Union Gascogne	Aiffres	AE	Blessé
79	06/04/2014	PEREIRA Yoann	RF2-244 U17M22P-1801	P2B 79 - CTE Montamisé Stade Poitiers P2B79 - Pouzioux	Le Pin	AE	Erreur CRO
79	06/04/2014	AUBIN Ton	RF2-244 U17M22P-1801	P2B 79 - CTE Montamisé Stade Poitiers P2B79 - Pouzioux	Aiffres	AE	Blessé
86	05/04/2014	LUCQUIAUD Gilles	RF2-243 U20M-1584	Nouaille - Jarnac Nouaillé - St Rogatien	Pouzioux	AE	Indispo communiquée après désignations : 22,50€
86	05/04/2014	MAYNIER François	U17F12P-1080	Pouzioux - Bressuire	CEP Poitiers	AE	Repris dimanche
86	06/04/2014	TRUET Alexis	RF2-245	ASPTT Poitiers - BP Argenton	Montamisé	AE	Joue avec équipe RM3 : 22,50€
17	12/04/2014	LESTIEU Thierry	RM2-649	Grande Champagne - Royan	Villeneuve	AE	Repris samedi à 21h00
17	13/04/2014	DOIZY Thomas	RM3-782	ASPTT Poitiers - Tasdon	St Jean	AE	Blessé, reçu certificat médical
17	12/04/2014	VEGA Arturo	RM3-780	Chauray - La Couronne	Rupella	AE	Travail
79	12/04/2014	AUBIN Antoine	RM2-647	Niort - Marsilly	Aiffres	AE	Blessé
79	12/04/2014	GUILLET Julien	U17F12P-1083	Bressuire - CTE Stade Montamisé	Cerizay	AE	22,50 €
79	13/04/2014	MERLE Romain	RF2-252	St Maixent - ASPTT La Rochelle	P2B 79	AE	Blessé
79	13/04/2014	GRIMAUD Axelle	RF2-248	BP Argenton - Cerizay	Bressuire	AE	Erreur CRO, message transmis par CDO79 le 11/04



CRO

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA CRO
DU MERCREDI 21 MAI 2014
A AIFFRES**

Présents : S. Authier, J. Aymé, P. Bonnaud, C. Champcourt, S. Clochard, A. Gasneau, M. Gesson, A. Girardeau, C. Guitard, P. Henri, Ph. Mejean, M. Sabathé, F. Watrin.

Absents excusés : L. Darfeuille, C. Delauné, J. Grellier, R. Hamdi.

- **Désignations**

Quelques difficultés : 42 rencontres non désignées lors de la saison.

Quelques problèmes avec certains arbitres :

Nombreux retours non excusés de la part d'un arbitre.

Nombre important de retours d'arbitres jeunes, qui jouent en même temps. Il y a moins de retours en CD 86, mais la moyenne d'âge des arbitres est légèrement supérieure.

Barèmes : la fédération a communiqué le barème des indemnités à appliquer à partir de la saison 2016/2017. La CRO propose d'y parvenir par palier.

- **Formation**

S. Authier arrête son activité en tant qu'arbitre, mais accepte de rester responsable de la formation.

Référentiel :

S. Clochard sera le responsable du référentiel.

Le bilan est globalement satisfaisant aussi bien avec les cadres qu'avec les stagiaires.

Un merci à Philippe Méjean pour les documents fournis.

4 candidats se sont présentés à Angers. Dans l'ensemble, pas de problème majeur. La « démo com » est le point à travailler. F. Auduberteau qui est également entraîneur pourrait à l'avenir prendre ce sujet dans la formation. Les résultats seront connus fin juin.

Une question : est-ce qu'on ne fait pas le stage trop tôt dans la saison ? Il serait préférable de le faire plus tard dans la saison pour qu'il soit plus près du concours.

Déjà 4 candidats pour la saison prochaine. Les candidats devront obligatoirement arbitrer en pré national, même s'ils font du championnat de France jeunes. En effet, après le référentiel, les arbitres doivent aller rapidement en NF3 et/ou NM3.

Les arbitres ayant échoué au concours cette saison peuvent se représenter.

Arbitres de championnat de France pour la saison prochaine : avec 3 arbitres, la ligue aura son quota.

Niveau des arbitres : pour les arbitres de championnat de France jeunes, le stage de zone aura lieu les 13 et 14 septembre à Angers.

Pour les arbitres de championnat de France, le stage de zone aura lieu le 7 et 8 septembre à Angers.

Les observations

34 arbitres sur 100 ont été observés. Les stagiaires au référentiel ont été observés plusieurs fois, mais les autres une seule fois.

Les observateurs ne sont pas assez nombreux pour pouvoir atteindre l'objectif qui serait de voir l'ensemble des arbitres. Il faut absolument étoffer ce groupe, en évitant toutefois de solliciter les arbitres de championnat de France.

Stage « Open » les 13 et 14 septembre à Royan.

Les arbitres de championnat de France jeunes seront en stage zone à Angers.

Rassembler tous les arbitres RM1 et RF1 sur les 2 jours, ce qui correspond à 35 arbitres aujourd'hui.

Les observateurs seront rassemblés à partir du samedi après-midi jusqu'au dimanche soir.

OTM :

Recyclage le samedi pour les OTM du championnat de France. Ce sera également l'examen.

Feuille de marque E-marque : est-ce que tous les arbitres R1 connaissent l'E-marque ? Ce serait bien de faire une intervention à l'occasion de l'Open.

- **Charte de l'arbitrage**

La charte de l'arbitre est reconduite pour la saison 2014/2015.

- **OTM**

Les désignations ont été particulièrement difficiles à effectuer cette saison en raison du nombre important de rencontres par rapport au nombre d'OTM et en plus avec des matches en semaine.

Il serait intéressant de connaître les retours sur l'application des 24 secondes en R1.

Feuille E-marque : quid en cas de réclamation ?

Les arbitres seront dotés pour la saison 2014/2015 d'une clé USB dans laquelle seraient copiés quelques documents (présentation du référentiel, code de jeu, réclamation, incident, etc...).

- **Tour des CDO**

CDO 16 : gestion des dossiers médicaux pour 2014/2015 ? Pas de changement.

CDO 17 : où en est-on pour le poste de CTA (Conseiller Technique Arbitrage) ?

Le président de la ligue répond que la ligue ne peut pas supporter à elle seule la charge financière d'un tel poste. Il faudrait voir avec les comités départementaux et envisager une mutualisation dont les conditions seraient à définir. Pour le moment cette solution n'est pas retenue par certains comités. On a cherché une autre piste avec la ligue du Limousin qui n'a pas retenu cette proposition. Il faut travailler sur ce dossier pour aboutir. Mutualiser est la seule solution, mais ce n'est pas prévu dans les budgets 2014/2015 de la ligue et des comités.

CDO 79 : RAS

CDO 86 :

Quand doit-on fournir la liste des arbitres Ligue ? En juillet.

Quid de la charte pour la saison prochaine ?

Comme cette saison, avec 2 arbitres en formation sans obligation de réussite.

M Seureau intégrera le groupe de formateur de la cdo 86 pour la saison 2014/2015

- **Tour de table**

M. Sabathé : demande aux 4 CDO de prendre contact avec les arbitres de leur département avant de fournir leur liste des arbitres ligue.

Le président de la ligue clôture la réunion en remerciant tous les membres pour le travail effectué et les résultats obtenus. Il est important de poursuivre ce travail en vue de la nouvelle charte. Il insiste sur la reconnaissance des compétences de chacun et du groupe en général. Le travail commun avec la commission technique est aussi important. Il précise que Patrick Henri, secrétaire général de la ligue, continuera à assister aux réunions de la CRO.

Commission Sportive

Dérogations :

Encore des horaires mis après les 35 jours sur les jeunes (4 jeunes et 1 senior)
Valider et amender pour le weekend du 10-11 / 05-2014

Sanctions :

PACREAU Maël du club de Rupella brûlé en 1^{ère} Division a joué en 2^{ème} division le 15 mars, 22 mars, 26 mars et 12 avril

La liste modifiée des brûlés avait été envoyée au CD 17, mais n'a pas été transmise à la Ligue
Pas de sanction

Récapitulatif des fautes techniques et dis-qualifiantes : 218

194 joueurs ou joueuses ont une faute technique ou dis-qualifiante
Une équipe est à 10 fautes T et D (Puilboreau en RM1)

Rencontre AS Niort – Soyaux en U17M1, un joueur de l'ASNiort a joué sans être marqué sur la feuille de marque :

Rencontre perdue par pénalité pour ASNiort

Rencontre Rochefort – BPA en RF2 une joueuse de BPA a joué avec un surclassement départemental, la joueuse est non qualifiée pour ce niveau de compétition :

Rencontre perdue par pénalité pour BPA

Tournoi des tournois des seconds à Saintes le 25 mai :

Masculin :

CD 17 Marennes, CD 79 St Maixent, CD 86 Iteuil

Féminin :

CD 16, CD 17, CD 79, CD 86 pas de candidat

Trophée Ligue

Forfait de L'ASPTT LA ROCHELLE en ½ finale U13F du Trophée Joëlle Guignard

Proposition pour validation :

Passage aux poules à 14 équipes en RF1 et RF2 et suppression de la poule RF3 pour la **saison 2015/2016**.

Commission Sportive - Le Point par journée au 26/052014

CS CSJ	Date Match	Motif	N° Match	Personne concernée	N° licence	Club	Autres remarque	Débit
CSS	06/04/2014	Faute Technique Manager	RF1 109	BLOT B	VT850373	PULBOREAU	4ème	200,00 €
CSS	06/04/2014	Faute Technique Manager	RF1 110	MARCHADIER J	VT900245	UNION OUEST CHARENTE BF	2ème	53,00 €
CSS	06/04/2014	Faute Disqualifiante sans rapport	RF1 110	LUCQUIAU J	VT851765	SAUJON		90,00 €
CSS	06/04/2014	Faute Technique Joueur	RM1 509	CHÂTEAU M	VT923385	RUPELLA BASKET 17	1ère	
CSS	06/04/2014	Faute Disqualifiante sans rapport	RM1 509	CHÂTEAU M	VT923385	RUPELLA BASKET 17		90,00 €
CSS	06/04/2014	Faute Technique Joueur	RM1 509	TODJEAFFO S	VT860270	PARTHENAY BB 79	1ère	
CSS	06/04/2014	Faute Technique Joueur	RM1 510	BITEAU F	VT920083	LEROY SOMER	2ème	53,00 €
CSS	06/04/2014	Faute Technique Joueur	RM3 774	PIETRAR R	VT880228	TASDON LR	1ère	
CSS	06/04/2014	Faute Technique Joueur	RM3 775	OCTOR B	VT950257	AYTRE	1ère	
CSS	06/04/2014	Faute Technique Joueur	RM3 777	SEGUIN D	VT870322	MONTAMISE	3ème	125,00 €
CSS	06/04/2014	Faute Technique Manager	RM3 777	THEVENET S	VT743688	MONTAMISE	1ère	
CSJ	06/04/2014	Faute Technique Manager	U17M1-1710	BROSSET P	VT720700	BRESSUIRE	1ère	
CSS	06/04/2014	Retard Feuille de marque (Postée en lettre verte)	RF1 111			ST YRIEX		24,00 €
CSJ	06/04/2014	Retard Feuille de marque (Poste le 8/04)	U20M/U17M/U15M			RUPELLA BASKET 17		24,00 €
CSS	11/05/2014	Dérogation tardive	RM3 789			MONTAMISE		63,00 €
CSJ	11/05/2014	Horaire non communiqué	U15F2 1174			MONTAMISE		24,00 €
CSJ	11/05/2014	Horaire non communiqué	U15M2 1859			AS NIORT		24,00 €
CSJ	11/05/2014	Horaire non communiqué	U13M2 2019			AS NIORT		24,00 €
CSJ	11/05/2014	Horaire non communiqué	U17M1 1716			AS NIORT		24,00 €
CSS	11/05/2014	Dérogation tardive	RM2 652			SAINTE		63,00 €
CSJ	11/05/2014	Horaire non communiqué	U13M2 2020			CTE LA JARRIE ST ROGATIEN		24,00 €
CSJ	17/05/2014	Horaire non communiqué	U13M1 1994			ROCHEFORT		24,00 €
CSJ	17/05/2014	Horaire non communiqué	U13F1 1208			AS NIORT		24,00 €
CSJ	17/05/2014	Horaire non communiqué	U15F1 1147			LA COURONNE		24,00 €
CSS	13/04/2014	Faute Technique Joueur	RF1 120	CUET MH	VT800108	SAUJON	1ère	
CSS	13/04/2014	Faute Technique Manager	RF3 352	GRASSET S	VT650241	LE TALLUD	1ère	
CSS	13/04/2014	Faute Technique Joueur	RM1 519	COMBES A	VT900235	PULBOREAU	2ème	53,00 €
CSJ	13/04/2014	Faute Technique Manager	U20M 1589	MILCENDEAU F	VT590140	ANGOULEME BC	1ère	
CSJ	13/04/2014	Faute Technique Joueur	U17M 1803	BLIN T	BC970055	POUZIOUX VOUNEUIL	1ère	
CSJ	13/04/2014	Faute Technique Joueur	U17M 1803	PRILGARDE T	BC975585	RUELLE	1ère	
CSS	13/04/2014	Faute Technique joueur	RF2 252	GABORIAU O	VT840616	ST MAXENT	1ère	
CSS	13/04/2014	Retard Feuille de Marque (Postée le 15/04)	RM1/U20/U15M/U13M			BRESSUIRE		24,00 €
CSS	13/04/2014	Retard Feuille de Marque (Posté en lettre verte)	RF2/U17M			PARTHENAY BB 79		24,00 €
CSS	13/04/2014	Retard Feuille de Marque (Postée en écopli)	RM1/RF3/U17/U15/U13			BRESSUIRE		24,00 €
CSS	13/04/2014	Faute Technique Manager	RM1 515	BERTORELLE C	VT780579	COGNAC	2ème - Non noté	53,00 €
CSS	13/04/2014	Faute Technique Joueur	RM1 518	FREGUAS J	VT871090	LEROY SOMER	1ère	
CSS	13/04/2014	Retard Feuille de Marque (Postée le 15/04)	RM1 516			UNION SAINTONGE		
CSJ	13/04/2014	Faute Technique Manager	U17F1 1081	BERAUD J	VT920280	ST ROGATIEN		53,00 €
CSJ	27/04/2014	Faute Technique Joueur	U15M2 1848	GALLAIS B	BC996566	AS NIORT	1ère	
CSJ	04/05/2014	Défaut de licence	U15M2 1854	BOUCHARD F		POTIERS CEP		20,45 €
CSJ	04/05/2014	Retard feuille de marque (non reçu par scan au 06/05)	U15M2 1852			PAYS MELUSIN BC		24,00 €
CSS	11/05/2014	Faute Technique Manager	RF1 123	MARCHADIER J	VT900245	UNION OUEST CHARENTE BF	3ème	125,00 €
CSS	11/05/2014	Faute Technique Manager	RF2 254	FRAGNAUD M	VT773197	NOUAILLE	1ère	
CSS	11/05/2014	Faute Technique Manager	RM1 520	GIRARD F	VT640195	PARTHENAY BB 79	2ème	53,00 €
CSS	11/05/2014	Faute Technique Manager	RM2 656	DURENG F	VT751328	MARSILLY	3ème	53,00 €
CSS	11/05/2014	Faute Technique Joueur	RM2 656	DU CAMP F	VT800606	MARSILLY	1ère	
CSS	11/05/2014	Faute Technique Joueur	RM2 656	MOHAMED E	VT903030	THOUARS BASKET 79	1ère	
CSJ	11/05/2014	Faute Technique Joueur	U15M1 1802	PRUNIER B	BC990043	RUPELLA BASKET 17	1ère	
CSJ	11/05/2014	Faute Technique Manager	U13M2 2020	HERVIOU C	VT840954	ST JEAN DE THOUARS	2ème	53,00 €
CSJ	11/05/2014	Retard Feuille de marque (Non reçu par scan au 13/05)	U13F2 1234			PAYS MELUSIN BC		24,00 €
CSJ	11/05/2014	Retard Feuille de marque (Postée en lettre verte)	U17/U15/U13			BRESSUIRE		24,00 €
CSJ	11/05/2014	Faute technique Manager	U17M1 1717	BROSSET P	VT720700	BRESSUIRE	2ème	53,00 €
CSJ	11/05/2014	Faute technique Joueur	U17M1 1717	CIAVATTA R	BC986843	COGNAC	1ère	
CSJ	11/05/2014	Résultat non saisi ou saisi en retard	U13M1 1989			RUPELLA BASKET 17	Saisi le 12/05	24,00 €
CSJ	11/05/2014	Résultat non saisi ou saisi en retard	U13M2 2021			RUPELLA BASKET 17	Saisi le 12/05	24,00 €
CSS	18/05/2014	Faute Technique Joueur	RM1 528	GABORIT J	VT790495	COGNAC	1ère	
CSS	18/05/2014	Faute Technique Manager	RM1 528	LECOMTE W	VT700029	POTIERS CEP	1ère	
CSS	18/05/2014	Faute Disqualifiante sans rapport	RM1 528	LECOMTE W	VT700029	POTIERS CEP		90,00 €
CSS	18/05/2014	Faute Technique Joueur	RF2 259	ARNAULT M	VT920245	BASKET PAYS ARGENTONNA	1ère	
CSS	18/05/2014	Faute Technique Joueur	RM1 526	GUILLOT P	VT850387	BRESSUIRE	1ère	
CSS	18/05/2014	Faute Technique Joueur	RM1 526	BAMBARA B	VT771374	AYTRE	2ème	53,00 €
CSS	18/05/2014	Faute Technique Manager	RM3 792	LAMANT C	VT790495	SOYAUX	1ère	
CSS	18/05/2014	Retard Feuille de Marque (reçu par scan à 12h59)	RM3/U17F/U15M			AIFFRES		24,00 €
CSJ	18/05/2014	Faute Technique Manager	U17F1 1089	CIVADE C	VT784495	COGNAC	1ère	
CSJ	18/05/2014	Faute Technique Manager	U13F1-1207	LOPEZ A	VT700452	ASPTT LA ROCHELLE	2ème	53,00 €
CSJ	18/05/2014	Faute Disqualifiante sans rapport	U13F1-1207	LOPEZ A	VT700452	ASPTT LA ROCHELLE		90,00 €
CSJ	18/05/2014	Faute Technique Joueur	U15M1-1805	BADEAUD N		BRESSUIRE		
CSS	18/05/2014	Retard Feuille de Marque (non reçu par scan à 12h00)	RM2 663			ANGOULEME BC		
CSS	18/05/2014	Faute Technique Joueur	RM3 790	BELMUDES C	BC970007	BRESSUIRE	1ère	
CSS	18/05/2014	Retard Feuille de Marque (non reçu par scan à 12h00)	U13M			TASDON LR		24,00 €
CSS	18/05/2014	Retard Feuille de marque (Postée en lettre verte)	RM3 795			NOUAILLE		24,00 €
CSS	18/05/2014	Retard Feuille de marque (Postée en lettre verte)	RM1 527			UNION SAINTONGE		24,00 €
CSS	18/05/2014	Faute Technique Joueur	RM1 527	AOUSTIN PH	VT870027	UNION SAINTONGE	1ère	
CSS	18/05/2014	Faute Technique Joueur	RM3 795	PIETRAK R	VT880228	TASDON LR	1ère	

Modifications réglementaires Pour la saison 2014-2015 (En rouge, les modifications)

ART 17 - Organisme compétent –

1. La programmation des rencontres est sous l'autorité de la commission sportive régionale qui a reçu délégation dans ce domaine par application des règlements généraux de la FFBB.
2. Le groupement sportif recevant programme les horaires de ses rencontres à domicile suivant les horaires définis pour les championnats de Ligue.
3. Pour les championnats de ligue, les horaires définis suivants seront appliqués :

RM1, RM2 : samedi à 21h00

RF1, RF2, RF3, RM3 : dimanche à 15h30

U20F & U20M : samedi à 19h00

U17F & U17M : samedi à 17h00

U15F & U15M : samedi à 15h00

U13F & U13M : samedi à 13h00

4. **DEROGATION** d'heure ou de jour de rencontre pour les seniors masculins et féminins :

- le samedi :

- 1 match de ligue : entre 19H00 et 21H00

- 2 matches de ligue : à 19H00 et 21H00

- le dimanche matin :

- 1 match de ligue : 10H30

- 2 matches de ligue : 09H00 et 11H00.

- le dimanche après midi :

- 1 match de ligue : à 15H30

- 2 matches de ligue : à 14H30 et 16H30

- 3 matches de ligue : à 13H30 -15H30 -17H30

- Possibilité de jouer le vendredi soir à 21H00

Lorsqu'une équipe senior masculine ou féminine du championnat de ligue disputera un match de lever de rideau d'une rencontre de championnat national (sauf PROA ou PROB) la rencontre sera fixée :

- samedi : à 17H00

- dimanche: à 13H00

- pour les championnats ligue Jeunes, en priorité le samedi :

- U13, U15, U17 : dérogation possible le samedi entre 13h00 & 17h00

- U20 : dérogation possible samedi entre 13h00 & 19h00

- U13 & U15 : dimanche matin entre 10h00 & 11h00 avec accord de la CS.

- U17 : dimanche matin entre 10h00 et 11h00 ou 13h30 avec accord de la CS

- U20 : dimanche matin entre 10h00 & 11h00 ou à 13h30 avec accord de la CS

(CRO ou CDO) appliquera automatiquement les horaires prédéfinis

Lorsqu'une équipe senior masculine ou féminine du championnat de ligue disputera un match de lever de rideau d'une rencontre de championnat national (sauf ProA ou Pro B) la rencontre sera fixée :

- **samedi à 17h00**

- **dimanche à 13h00**

5. Dérogation d'heure ou de jour de rencontre :

Dès réception de leur code d'accès, les groupements sportifs recevant pourront faire une

demande de dérogation motivée, d'heure ou de jour, qui sera saisie sur internet FBI, **50 jours avant la date initiale de la rencontre et le club adverse aura jusqu'au 35^{ème} jour avant la date initiale de la rencontre pour répondre. En cas de non réponse du club adverse à 35 jours de la rencontre, la commission sportive régionale validera la demande du club recevant.** sera validée par la Commission Sportive Régionale.

Dans tous les cas, le groupement sportif visiteur ne devra pas être mis dans l'obligation soit de quitter son siège social avant le samedi matin 08H00, soit de rentrer à son siège social le lundi après 07h00 du matin. Dans le cas de rencontres couplées, il est nécessaire de prévoir deux heures entre le début de chaque rencontre (catégorie seniors, U20 et U17), le terrain devra être libéré afin de permettre l'échauffement des équipes, 15 minutes avant le début de la rencontre.

6. Toute rencontre de Championnat ou de Coupe qui n'aura pas fait l'objet d'une demande de dérogation , de salle, de lieu, d'horaire ou de jour dans les délais impartis par les règlements sera considérée comme une infraction et sera sanctionnée par une pénalité financière consignée dans les dispositions en vigueur.

7. Tout club modifiant lui même les horaires aura le match perdu par pénalité.

ART 18 - Modifications d'horaires –

Le club effectuant une demande de dérogation d'horaire doit en aviser le club adverse par téléphone.

La Commission Sportive délégataire a qualité pour modifier l'horaire ou la date d'une rencontre sur FBI d'un groupement sportif concerné sous réserve que cette demande parvienne au secrétariat de la ligue 50 jours avant la rencontre, le club adverse devra communiquer sa réponse au plus tard 35 jours avant la rencontre.

Sans la réponse du club adverse, la commission sportive validera la modification de l'horaire demandé.

La commission sportive délégataire validera les dérogations acceptées dans le temps par les deux clubs quelque soit l'horaire demandé lors de cette demande.

Une demande de dérogation effectuée moins de 50 jours avant la rencontre sera sanctionnée d'une pénalité financière (voir dispositions financières)

Il n'y aura plus de dérogation possible dès que les désignations seront effectuées par la CRO ou la CDO, sauf cas exceptionnels dûment justifiés.

Il est possible d'effectuer une seule demande de dérogation pour la saison sportive afin que son équipe joue à domicile le samedi soir uniquement ou le dimanche uniquement, cette demande devra être effectuée par courrier auprès de la commission sportive délégataire et au secrétariat de la ligue avant la première rencontre de championnat.

Le championnat de ligue est prioritaire par rapport au championnat départemental.

Art. 33 – Opérateur 24 secondes

1. Un opérateur 24 secondes est obligatoire pour les rencontres du Championnat de Ligue pour les catégories RF1 et RM1.

2. Le club recevant doit obligatoirement fournir un opérateur des 24 secondes pour ces rencontres.

3. Si le club recevant ne peut mettre à disposition un opérateur régional 24 secondes, il doit immédiatement prévenir la CRO, au plus tard 30 jours avant la date de la rencontre.

La CRO assurera la désignation de cet officiel indemnisé en totalité par le club recevant.

4. Si après vérification, la ligue s'aperçoit qu'il n'y a pas d'opérateur des 24 secondes sur les rencontres de Championnat RF1 ou RM1, la CRO désignera un opérateur des 24 secondes.

Le club recevant sera sanctionné par pénalité financière consignée dans les dispositions en vigueur.

5. En cas d'absence exceptionnelle de l'opérateur 24 secondes désigné sur cette rencontre, il sera recherché parmi les personnes présentes dans l'enceinte sportive, le ou la licencié(e) compétent(e) pour assurer cette fonction.

6. Un club dont une équipe accède au championnat RF1 ou RM1 bénéficiera d'une année de sursis pour lui permettre de former un ou plusieurs licenciés lui permettant d'occuper le poste « opérateur 24 secondes » lors des rencontres à domicile. Cette année de sursis ne s'applique pas pour un club dont au moins une équipe senior évolue en championnat de France ou déjà à ce niveau.

7. L'opérateur des 24 secondes sera au minimum de la catégorie U16

ART 57 - Fautes techniques et disqualifiantes sans rapport –

1. Un licencié sanctionné d'une faute disqualifiante au cours d'une rencontre est immédiatement exclu du jeu conformément au règlement officiel de basket-ball.

2. Si à l'issue de la rencontre, l'arbitre confirme la Faute Disqualifiante sans rapport au verso de la feuille de marque, la sanction prend fin avec la rencontre.

3. Les structures fédérales compétentes doivent saisir les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport infligées au - à la licencié sur le logiciel FBI (à l'exception des fautes «B») dans le délai maximum de 15 jours après la rencontre concernée

4. Un dossier disciplinaire est ouvert par l'organisme disciplinaire compétent à l'encontre de tout licencié qui aura été sanctionné de 4 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport au cours de la même saison sportive et dans quelque compétition que ce soit.

5. Au-delà de 4 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport, un dossier disciplinaire est ouvert par l'organisme compétent à l'encontre de tout licencié qui aura été sanctionné de 2 fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport supplémentaires au cours de la même saison sportive et dans quelque compétition que ce soit (ouverture à la 6ème, 8ème, ...).

6. Pour l'application des dispositions du présent article, les fautes techniques commises par un entraîneur adjoint, un remplaçant, un joueur exclus ou un accompagnateur (= fautes « B » infligées à l'entraîneur) ne sont pas comptabilisées.

7. La première faute technique n'impliquera pas de pénalité financière. Par contre, les suivantes et toutes fautes disqualifiantes seront sanctionnées par une pénalité financière (voir dispositions financières).

8. Lorsqu'une équipe sera sanctionnée au cours de la saison d'un nombre de fautes techniques (T, C ou B) ou disqualifiantes (joueurs, entraîneurs, aides entraîneurs, managers) égal ou supérieur à la moitié du nombre de rencontres de championnat, un dossier disciplinaire sera ouvert (voir article des règlements généraux FFBB) et il sera appliqué l'article des règlements généraux FFBB : retrait de points comptant pour le classement dans une compétition.

ART 69 - Montées et Descentes -

1. Championnat de division RM1:

- Le championnat RM1 est ouvert aux équipes premières des clubs engagés en région et des réserves des groupements sportifs disputant les championnats de France.

- 12 groupements sportifs, poule unique, rencontres aller/retour.

Le titre de champion d'Excellence Poitou Charentes sera attribué à l'équipe classée première.

- Montée :

L'équipe classée première montera en nationale 3 Masculine, si elle refuse, il sera fait appel à l'équipe classée seconde (etc...). Si l'équipe classée première est une équipe réserve, pour jouer la montée elle devra respecter les règlements généraux FFBB sinon, un deuxième classement dit de montée sera effectué par la commission sportive sans tenir compte des résultats de cette ou ces équipes.

- Descente :

a) s'il n'y a pas de descente du championnat national 3 Masculine, les équipes classées 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat RM2 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère}, 2^{ième} et 3^{ième} de ce même championnat.

b) s'il y a une descente du championnat national 3 Masculine, les équipes classées 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat RM2 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ième} de ce même championnat.

c) s'il y a deux descentes du championnat national 3 Masculine, les équipes classées 10^{ième}, 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat RM2 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ième} de ce même championnat.

d) s'il y a trois descentes du championnat national 3 Masculine, les équipes classées 9^{ième}, 10^{ième}, 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat RM2 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ième} de ce même championnat.

Nota : Dans le cas où une place serait libre il serait fait appel au premier montant possible de la poule inférieure puis, en cas de réponse négative, au mieux classé des descendants de la division.

Si une 2^o place était libre, 2 cas :

- 1^{er} cas : le premier montant a accepté la première place, la deuxième place est proposée au meilleur descendant.
- 2^e cas : le premier montant a refusé la première place et le meilleur descendant a accepté le maintien la 2^e place est proposée au deuxième montant possible.

L'alternative continuant jusqu'à l'obtention d'une poule complète.

2. Championnat de division Senior RM2:

- 12 groupements sportifs, poule unique, rencontres aller/retour.

- Le titre de champion de RM2 Poitou Charentes sera attribué à l'équipe classée première.

- Montée :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ième} (éventuellement l'équipe classée 3^{ième}, voir nota paragraphe précédent, monteront en championnat RM1

- Descentes:

a) s'il n'y a pas de descente du championnat national 3 masculin, les équipes classées 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat RM3 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère}, 2^{ième} et 3^{ième} de ce même championnat.

b) s'il y a une descente du championnat national 3 masculine, les équipes classées 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat RM3 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ième} de ce même championnat.

c) s'il y a deux descentes du championnat national 3 masculine, les équipes classées 10^{ième}, 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat

RM3/RF3 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ième} de ce même championnat.

d) s'il y a trois descentes du championnat national 3 masculine, les équipes classées 9^{ième}, 10^{ième}, 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat RM3 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ième} de ce même championnat.

Nota : Dans le cas où une place serait libre il serait fait appel au premier montant possible de la poule inférieure puis, en cas de réponse négative, au mieux classé des descendants de la division.

Si une 2^{ième} place était libre, 2 cas :

- 1^{er} cas : le premier montant a accepté la première place, la deuxième place est proposée au meilleur descendant.
- 2^è cas : le premier montant a refusé la première place et le meilleur descendant a accepté le maintien la 2^{ième} place est proposée au deuxième montant possible.

L'alternative continuant jusqu'à l'obtention d'une poule complète.

3. Championnat de division Senior RM3:

12 groupements sportifs, poule unique, rencontres aller/retour.

Le titre de champion Honneur Poitou-Charentes sera attribué à l'équipe classée première.

- Montée : Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ième} (éventuellement l'équipe classée 3^{ième}, voir nota paragraphe précédent) monteront en championnat RM2 Ligue.

- Descentes :

a) s'il n'y a pas de descente du championnat national 3 masculin, les équipes classées 9^{ième}, 10^{ième}, 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat Départemental et seront remplacées par les quatre équipes les mieux classées dans les championnats départementaux (une montée par département)

b) s'il y a une descente du championnat national 3 masculine/féminine, les équipes classées 9^{ième}, 10^{ième}, 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat Départemental et seront remplacées par les quatre équipes les mieux classées dans les championnats départementaux (une montée par département).

c) s'il y a deux descentes du championnat national 3 masculine, les équipes classées 8^{ième}, 9^{ième}, 10^{ième}, 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat Départemental et seront remplacées par les quatre équipes les mieux classées dans les championnats départementaux (une montée par département).

d) s'il y a trois descentes du championnat national 3 masculine, les équipes classées 7^{ième}, 8^{ième}, 9^{ième}, 10^{ième}, 11^{ième} et 12^{ième} descendront en championnat Départemental et seront remplacées par les quatre équipes les mieux classées dans les championnats départementaux (une montée par département).

e) dans le cas où la division RM3 ne serait pas complète après avoir utilisé l'ensemble des mesures décrites dans le présent article, la Commission Sportive, après validation par le Bureau ou le Comité Directeur de la Ligue, complètera cette division en appliquant les règles dans l'ordre suivant :

1. effectuer un tournoi des seconds entre les équipes classées 2^{ième} de la division du championnat départemental DF1 ou DM1. Le classement établi à l'issue de ce tournoi déterminera l'ordre des montées supplémentaires.

2. Après avoir effectué le tournoi des seconds, si une ou plusieurs places sont disponibles, et dans le cas où il n'y aurait pas de championnat U20 pour la même saison et la même catégorie, il sera envisagé d'inviter une ou plusieurs équipes de la catégorie U20 pour compléter cette division. Ces équipes de la catégorie U20 pourront participer au titre de champion RM3, mais ne participeront pas à la montée ou à la descente de cette division.

3. Les équipes de la catégorie U20 disputant un championnat RM3 devront être composées uniquement de joueurs de cette catégorie.

RT 69bis - Montées et Descentes –

A partir de la saison 2015-2016, le championnat féminin de la ligue Poitou Charentes sera composé de DEUX poules de 14 équipes : RF1 et RF2, la composition des poules est déterminée par les montées et descentes définies dans le présent article.

Championnat de division RF1 saison 2014-2015:

Le championnat RF1 est ouvert aux équipes premières des clubs engagés en région et réserves des groupements sportifs disputant les championnats de France.

- 12 groupements sportifs, poule unique, rencontres aller/retour.

Le titre de champion d'Excellence Poitou Charentes sera attribué à l'équipe classée première.

- Montée :

L'équipe classée première montera en nationale 3 Féminine, si elle refuse, il sera fait appel à l'équipe classée seconde (etc...). Si l'équipe classée première est une équipe réserve, pour jouer la montée elle devra respecter les règlements généraux FFBB sinon, un deuxième classement dit de montée sera effectué par la commission sportive sans tenir compte des résultats de cette ou ces équipes.

- Descente :

a) S'il n'y a pas de descente du championnat national 3 Féminine :

- l'équipe classée 12^{ième} descendra en championnat RF2 et monteront les équipes classées 1^{ère}, 2^{ième}, 3^{ième} et 4^{ième} du championnat RF2.

- b) S'il y a une descente du championnat national 3 Féminine :
- l'équipe classée 12^{ème} descendra en championnat RF2 et monteront les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} du championnat RF2
- c) S'il y a deux descentes du championnat national 3 Féminin :
- les équipes classées 12^{ème} descendra en championnat Féminine RF2 et monteront les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat RF2.
- d) S'il y a trois descentes du championnat national 3 Féminine :
- les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendront en championnat RF2 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de ce même championnat.

Nota : Dans le cas où une place serait libre il serait fait appel au premier montant possible de la poule inférieure puis, en cas de réponse négative, au mieux classé des descendants de la division.

Si une 2^o place était libre, 2 cas :

- 1^{er} cas : le premier montant a accepté la première place, la deuxième place est proposée au meilleur descendant.
- 2^e cas : le premier montant a refusé la première place et le meilleur descendant a accepté le maintien la 2^e place est proposée au deuxième montant possible.

L'alternative continuant jusqu'à l'obtention d'une poule complète.

Championnat de division Senior RF2 saison 2014-2015:

- 12 groupements sportifs, poule unique, rencontres aller/retour.
- Le titre de champion de RF2 Poitou Charentes sera attribué à l'équipe classée première.
- Montée :
Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} et éventuellement les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} (voir a et b de l'article précédent) monteront en championnat RF1
- Descentes:
 - a) s'il n'y a pas de descente du championnat national 3 féminin, les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} rencontreront les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème} de RF3 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} du championnat RF3.
 - a) s'il y a une descente du championnat national 3 féminin, les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} rencontreront les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de RF3 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat RF3.
 - b) s'il y a deux descentes du championnat national 3 féminin, les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} rencontreront les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de RF3 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat RF3.
 - c) s'il y a trois descentes du championnat national 3 féminin, les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} rencontreront les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de RF3 et seront remplacées par les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat RF3.
 - d) Les équipes classées 1^{ère} de chaque département disputeront un tournoi. Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de ce tournoi monteront en championnat RF2

Nota : ordre des montées supplémentaire (ou maintien) à définir

Championnat de division Senior RF3 saison 2014-2015:

- 12 groupements sportifs, poule unique, rencontres aller/retour.
- Le titre de champion Honneur Poitou-Charentes sera attribué à l'équipe classée première.
- Montée : Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} et éventuellement l'équipe classée 3^{ème}, voir a de l'article précédent monteront en championnat RF2 Ligue.
- Descentes :
 - a) s'il n'y a pas de descente du championnat national 3 féminin :
- les équipes classées de 6^{ème} à 12^{ème} descendront en championnat départemental
 - b) s'il y a une descente du championnat national 3 féminin :
- les équipes classées de 5^{ème} à 12^{ème} descendront en championnat départemental
 - c) s'il y a deux descentes du championnat national 3 féminin :
- les équipes classées de 5^{ème} à 12^{ème} descendront en championnat départemental.
 - d) s'il y a trois descentes du championnat national 3 féminin :
- les équipes classées de 5^{ème} à 12^{ème} descendront en championnat départemental

ART 69 Ter. Championnat Jeunes U20, U17, U15 et U13 Met F

Les clubs engageant des équipes en championnat jeune s'engagent à respecter le cahier des charges correspondant.

1. U20M et F : 1 poule unique, rencontres aller/retour.

L'équipe classée 1^{ère} sera déclarée championne de la Ligue Poitou Charentes.

2. U17M et F : Deux Divisions :

- la première et la deuxième phase se dérouleront en match aller/retour avec 6 équipes par division.

a) 1^{ère} PHASE

- 1^{ère} Division :

- Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} joueront en 2^{ème} division pour la deuxième phase.

- 2^{ème} Division :

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accéderont en 1^{ère} division pour la deuxième phase.

a) 2^{ème} PHASE : décernera le titre de champion au 1^{er} de chaque division.

- 1^{ère} Division :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la 1^{ère} division 1^{ère} phase ,
- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la 2^{ème} division 1^{ère} phase.

- 2^{ème} Division :

- Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de la 1^{ère} division 1^{ère} phase
- Les équipes classées de 3^{ème} à 6^{ème} place de la 2^{ème} division 1^{ère} phase.

3. U15M : Deux Divisions, la première et la deuxième phase se dérouleront en match aller/retour avec 6 équipes par division.

a) 1^{ère} PHASE

- 1^{ère} Division :

- L'équipe classée 1^{ère} accèdera au championnat Inter Régional
- L'équipe classée 6^{ème} jouera en 2^{ème} division pour la 2^{ème} phase.

- 2^{ème} Division :

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accéderont au championnat 1^{ère} division pour la 2^{ème} phase.

a) 2^{ème} PHASE décernera le titre de champion au 1^{er} de chaque division.

- 1^{ère} Division :

- Les équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place de la 1^{ère} division première phase.
- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la 2^{ème} division première phase.

- 2^{ème} Division :

- L'équipe classée 6^{ème} de la 1^{ère} division première phase
- les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la 2^{ème} division 1^{ère} phase
- la meilleure équipe des 4 championnats départementaux ayant été autorisée à accéder au championnat de 2^{ème} division de 2^{ème} phase (un tournoi organisé par la ligue devra déterminer cette équipe)

2. U15F : Deux Divisions :

- la première et la deuxième phase se dérouleront en match aller/retour avec 6 équipes par division.

a) 1^{ère} PHASE

- 1^{ère} division :

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accéderont au championnat Inter Régional

2^{ème} Division :

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accéderont au championnat 1^{ère} division pour la deuxième phase.

a) 2^{ème} PHASE décernera le titre de champion au 1^{er} de chaque division.

- 1^{ère} Division :

- Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la 1^{ère} division première phase.
- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la 2^{ème} division 1^{ère} phase.

- 2^{ème} Division :

- Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la 2^{ème} division 1^{ère} phase.
- Les deux meilleures équipes des 4 championnats départementaux ayant été autorisées à accéder au championnat de 2^{ème} division de 2^{ème} phase (un tournoi organisé par la ligue devra déterminer ces équipes.)

3. U13M et F : Deux Divisions

• Une première phase basée sur un championnat en match aller/retour avec 6 équipes par division.

• Une seconde phase qui amène à décerner les titres régionaux est basée en :

- 1^{ère} Division sur un championnat en match aller/retour avec 6 équipes

- 2^{ème} Division sur un championnat en match aller/retour avec 8 équipes (6 équipes issues de la 1^{ère} phase du championnat régional et 2 équipes montant des championnats départementaux)

a) 1^{ère} PHASE

- 1^{ère} Division

• L'équipe classée 6^{ème} de la 1^{ère} division descend en 2^{ème} division

• le 5^{ème} de la 1^{ère} division joue un match de barrage avec le 2^{ème} de la 2^{ème} division à l'issue duquel le vainqueur sera retenu pour jouer en 1^{ère} division pour la 2^{ème} phase.

- 2^{ème} division :

• L'équipe classée 1^{ère} de la 2^{ème} division accèdera à la 1^{ère} division

- L'équipe classée 2^{ème} de la 2^{ème} division joue un match de barrage contre le 5^{ème} de la 1^{ère} division à l'issue duquel le perdant sera retenu pour jouer en 2^{ème} division pour la 2^{ème} phase.

b) **2^{ème} PHASE** : décernera le titre de champion au 1^{er} de chaque division

- 1^{ère} Division (championnat en match aller/retour avec 6 équipes)

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la 1^{ère} division 1^{ère} phase
- L'équipe vainqueur du match de barrage entre le 5^{ème} de 1^{ère} division 1^{ère} phase avec le 2^{ème} de 2^{ème} division 1^{ère} phase

2^{ème} division : (championnat en match aller/retour avec 8 équipes)

- Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la 2^{ème} division 1^{ère} phase
- L'équipe perdante du match de barrage entre le 5^{ème} de 1^{ère} division 1^{ère} phase avec le 2^{ème} de 2^{ème} division 1^{ère} phase
- Les deux meilleures équipes de 4 championnats départementaux ayant été autorisées à accéder au championnat de 2^{ème} division 2^{ème} de phase (un tournoi organisé par la ligue devra déterminer ces équipes).